

1125

Mémorial **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Samedi, 6 décembre 1930.

N° 59.

Samstag, 6. Dezember 1930.

Loi du 13 novembre 1930, relative au règlement des comptes généraux de l'exercice 1926.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'article 104 de la Constitution et l'article 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1926 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 24 septembre 1929 par Notre Directeur général des finances ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 29 octobre 1930 et celle du Conseil d'Etat du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons ;

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds de l'Etat pendant l'exercice 1926, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

A. Recettes et dépenses pour ordre :

a) Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1925 par francs :	
41.602.627 69	fr. 239.094.885 26
b) Dépenses effectives	fr. 181.995.014 41
Excédent de recettes	fr. 57.099.870 85

B. Recettes et dépenses pour ordre.

a) Recettes pour ordre	fr. 4.292.051 27
b) Dépenses pour ordre y compris l'excédent de dépenses pour ordre de l'exercice 1925 par francs : 141.727 88	fr. 2.999.258 56
Excédent de recettes pour ordre :	fr. 1.292.792 71

1126

Art. 2. L'excédent de recettes, à la fin de l'exercice 1926, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Fonds des dépenses communales	1.070.860.07 ½
Cautionnements de toute nature	37.542.088 45
Fonds de l'Administration des Bourses d'études de l'Athénée	618.320 00
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés	4.979 53
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	131.205 18
Biens séquestrés	741 95
Consignations et Dépôts	1.564.868 62
Douane. — Timbres adhésifs vendus	24.672 18
Postes. — Fonds pour mandats	34.513.315 38
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	14.465.181 25
Fonds communal	1.242.026 14
Fonds d'Amortissement de l'Emprunt belgo-luxembourgeois	6.557.000 00
Fonds d'Amortissement des Chemins de fer vicinaux ..	106.562 50
Total :	97.841.821.25 ½

D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses de fonds :

Impositions communales	6.451 13
------------------------------	----------

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de 97.835.370 12 ½

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Fischbach, le 13 novembre 1930.

Charlotte.

Le Directeur général des finances,

P. Dupong.

1127

(ANNEXE.)

Compte général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1926.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
	Chapitre 1^{er}. — RECETTES.		
	Section 1 ^{re} .		
	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur	14.500 000	
	Section II. — Contributions directes et accises.		
2	Impôt général sur le revenu et le capital	15.000.000	24.839.658 98
3	Surtaxes sur le revenu de 1925	8.000.000	9.274.543 83
4	Redevance sur le torçage des mines	90.000	119.320 64
5	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	1.500.000	1.770.478 69
6	Impôt sur les cabarets	1.300.000	1.423.612 55
7	Eau-de-vie	15.000.000	39.083.673 85
8	Taxe sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux	20.000	15.899 75
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	3.000	—
10	Extraits du cadastre	3.000	4.299 20
11	Recettes diverses	26.000	150.802 64
		40.942.000	76.712.290 13
	Section III. — Douanes.		
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union économique	21.860.000	33.000.385 49
12bis	Recettes en exécution de l'art. 12 de la convention établissant l'Union économique	6.614.000	5.683.930 03
12ter	Recettes en exécution de l'art. 13 de la Convention établissant l'Union économique pour les années 1925 et 1926	6.000.000	3.661.116 00
13	Loyers	90.000	91.637 99
14	Recettes diverses	70.000	282.133 40
		34.634.000	42.719.202 91
	Section IV. — Enregistrement et Domaines.		
15	Enregistrement	5.500 000	8.237.547 53
16	Hypothèques	950.000	1.391.232 25
17	Successions	950.000	1.530.619 45

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
18	Timbre	1.250.000	1.774.072 90
18bis	Droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'art. 11 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse.....	32.000	--
19	Impôt du timbre sur les lettres de voiture	1.200.000	1.626.182 50
20	Taxes d'abonnement sur les titres des sociétés	2.600.000	3.223.979 13
21	Impôt sur les billets de banque	125.000	125.000 00
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	40.000	65.127 15
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions des droits fraudés, confiscations en numéraire	450.000	408.760 75
24	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger.....	60.000	76.835 45
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	2.000	4.381 65
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	63.000	63.737 56
27	Etablissement piscicole d'Ettelbruck.—Vente d'alevins et de truitelles	1.500	—
28	Domaine forestier de l'Etat. — Produits des ventes de bois et relaiement du droit de chasse, y compris 1600 stères de bois réservés pour le chauffage des bâtiments de l'Etat	499.653	286.123 87
29	Frais d'administration des bois des communes et des établissements publics ; remboursement des traitements des chefs de cantonnement	90.541	103.632 10
30	Ventes immobilières	300.000	425.840 60
31	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	p ^r mém.	2.230 00
32	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières	130.000	216.218 64
33	Cassage mécanique de Merkholtz — vente de produits, y compris la valeur des produits réservés pour les besoins de l'Etat.....	370.000	27.499.00
34	Produit des pépinières forestières et des pépinières de vignes de l'Etat	80.000	41.228.90
35	Locations	64.000	78.456 26
36	Frais de ventes immobilières	p ^r mém.	32.598 00
37	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	75.000	99.901 58
38	Taxes et annuités des brevets d'invention et des marques de fabrique	96.000	118.895 00
38bis	Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du Service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce	90.000	120.385 40

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
39	Assistance judiciaire et procédure en debet, recouvrements	3.000	10.035 41
40	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, frais de publication au <i>Mémorial</i> et recettes diverses..	74.000	77.343 15
41	Impôt sur le chiffre d'affaires	22.000.000	28.467.416 75
42	Rentes des concessions minières	394.600	450.150 32
43	Id. — Loi du 29 novembre 1913	1.212.200	1.212.208 34
	Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.	38.702.494	50.297.609 56
44	Postes. — Taxes de lettres et autres recettes	7.550.000	9.315.577 58
45	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes ..	875.000	1.080.414 49
46	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements...	4.325.000	4.966.581 27
46bis	Produit de l'emprunt à émettre en exécution de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1924, autorisant le Gouvernement à procéder aux travaux d'extension des câbles téléphoniques dans la ville de Luxembourg ainsi que du réseau aérien du plat-pays.....	1.500.000	—
46ter	Produit net des suppléments perçus sur les timbres « Caritas » 1925, en faveur des œuvres de charité.....	54.557	—
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	14.304.557	15.362.573 34
47	Produit du travail des détenus à Luxembourg 220.000 Produit du travail des détenus à Diekirch 11.000	231.000	274.807 85
48	Recettes diverses du service économique	3.000	2.586 70
49	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires		
	a) Aveugles 2.000		
	b) Sourds-muets 1.500		
	c) Dépôt de mendicité et Maison de séquestration ... 3.000	750.000	1.001.985 50
	d) Hospice du Rham 327.500		
	e) Maison de santé d'Ettelbruck 416.000		
		984.000	1.279.380 05
	Section VII. — Recettes diverses.		
50	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant	271.600	304.234 39
51	Part (33⅓ %) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire (art. 4 de la loi du 9 août 1924 sur la revision des traitements)	4.526.667	5.257.225 71

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
52	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis : minerval à payer par les élèves de ces établissements ; contingents des villes de Luxembourg et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles ; minerval à payer par les élèves de ces établissements ; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci ; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909) ..	146.000	191.513 25
53	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs.....	45.000	49.350 00
54	Banque Internationale. — Traitement et indemnité de résidence du commissaire de Gouvernement	34.272	40.040 00
55	Versement pour l'exercice 1926 à titre de participation aux produits des lignes exploitées dans le pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine de Strasbourg	1.000 000	1.431.476 05
55bis	Produit de l'emprunt destiné à payer l'insuffisance des retraites des agents du Guillaume-Luxembourg depuis le 1 ^{er} juin 1921 jusqu'au 31 juillet 1925	p ^r mém.	—
55ter	Produit de l'emprunt destiné à fournir les fonds nécessaires à l'exécution des travaux complémentaires du réseau Guillaume-Luxembourg à amortir en 50 années. — 1 ^{re} tranche.....	p ^r mém.	—
55 ¹	Versement par l'Administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine pour servir de paiement de la 1 ^{re} annuité de l'emprunt prévu par l'art. 55ter	p ^r mém.	—
55 ²	Produit des surtaxes destinées à couvrir les charges de la 1 ^{re} annuité de l'emprunt prévu par l'art. 55bis.....	p ^r mém.	—
56	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	28.570	38.513 88
57	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	275.000	541.806.25
58	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	876.077	1.050.046 62
59	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000	15.000 00
60	Excédents de recettes de comptables extraordinaires	50.000	101.664 66
61	Remboursement de subsides remboursables pour études moyennes et supérieures	p ^r mém.	—
62	Vente de cartes agricoles.....	500	—
63	Intérêts de fonds en dépôt	100.000	163.886 76

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
63 ^{bis}	Produit du remboursement de fonds en dépôt dont l'échéance est fixée au 1 ^{er} mai 1926	700.000	—
64	Minerval des élèves de l'école d'accouchement : frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité. a) Minerval 1500 × 8 12.000 b) Frais d'entretien..... 98.000	124.000	139.540 00
65	Recettes du Laboratoire de bactériologie : a) Produit des analyses 28.000 b) Service de l'inspection des viandes..... 2.000 c) Vente de vaccins et de sérums 500 d) Recettes du service public de désinfection 2.000	32.500	35.140 00
66	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie ...	138.110	184.623 75
67	Parts contributives des villes de Luxembourg, Esch.-s.-Alz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail...	40.000	40.688 25
68	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	80.500	117.724 00
69	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000	799.503 22
70	Taxes consulaires	200.000	238.892 40
71	Remboursement des frais d'acquisition d'objets d'alimentation et de première nécessité	p ^r mém.	51.773 22
72	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch — produit de l'emprunt (lois des 19 mai 1914 et 9 août 1921).....	8.700.000	—
72 ^{bis}	Subside et avance à la ville de Wiltz pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes — produit de l'emprunt (Loi du 29 juin 1925) ..	2.700.000	—
72 ^{ter}	Remboursement de l'avance faite à la ville de Wiltz pour compte des communes à raccorder à la conduite d'eau intercommunale — première annuité (Loi du 29 juin 1925)	p ^r mém.	—
73	Remboursements à faire à l'État sur les allocations de chômage conformément à la loi du 6 août 1921	2.500	39 94
74	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre.....	p ^r mém.	—
75	Remboursement à l'État d'avances consenties à des sinistrés de guerre	p ^r mém.	—
76	Remboursement à l'État des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920	p ^r mém.	57.463 24
77	Recettes nettes réalisées par le bureau économique — office du combustible	300.000	300.000 00
78	Modernisation de l'établissement thermal de Mondorf-Etat. — Produit de l'emprunt (Lois des 12 décembre 1922 et 27 décembre 1924)....	4.000.000	—

Articles	L I B E L L É.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
79	Remboursement par la République Française des avances faites pour la protection des ressortissants français résidant dans le Grand-Duché	p ^r mém.	—
80	Remboursement à l'État de sommes distribuées par le Gouvernement à titre de dommages de guerre	p ^r mém.	1.055 99
80bis	Versement par l'Allemagne à titre d'indemnité pour dommages causés par les troupes allemandes aux propriétés bâties et non bâties de l'État	p ^r mém.	—
81	Construction d'un lycée de jeunes filles à Luxembourg. — Produit de l'emprunt	p ^r mém.	—
82	Construction d'une nouvelle école agricole à Ettelbruck. — Produit de l'emprunt	p ^r mém.	—
82bis	Produit des bons du Trésor à émettre pour les travaux d'agrandissement, d'aménagement et de mise en état de l'immeuble dit « Couvent américain à Luxembourg-Limpertsberg » et du château de Walferdange (Loi du 3 novembre 1926).....	3.000.000	—
		27.410.296	11.121.201 58
	Total général des recettes ...	171.477.347	197.492.257 57
Chapitre III. — RECETTES POUR ORDRE.			
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).			
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique.....	31.903.000	229.852 61
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000 000	1.001.931 00
3	Postes — Remboursements aux Offices étrangers	107.850	275.681 35
4	Télégraphes et téléphones — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	950.500	2.003.130 52
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367	—
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897).....	225.702	298.599 14
7	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	p ^r mém.	—
8	Assurance-invalidité et vieillesse. — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911).....	300.000	—

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1926.	Recettes effectuées.
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000	—
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807	482.856 65
	Total	52.451.226	4.292.051 27

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Paiement justifié .
Chapitre II. — DÉPENSES.				
Section I ^{re} .				
1	Liste civile	200.000	200.000 00	200.000 00
1bis	Frais de représentation de la Maison Souveraine	500.000	500.000 00	500.000 00
		700.000	700.000 00	700.000 00
Section II. — Gouvernement.				
2	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et des Conseillers de Gouvernement.....	412.000	411.452 79	411.274 68
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	866.800	859.059 90	851.058 30
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	45.000	15.000 00	82.137 74
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage	48.000	64.394 13	64.388 85
6	Bibliothèque	14.000	14.000 00	13.994 26
7	Frais de publication du Mémorial	60.000	54.590 63	52.443 18
8	Frais de publication de la Pasmomie.....	6.000	6.000 00	3.569 25
9	Statistique	167.500	163.774 00	161.692 84
9bis	Indemnités aux personnes chargées par les communes de fournir les données concernant l'état et le rendement des cultures	13.000	13.000 00	12.875 00
10	Dépenses pour distinctions honorifiques	12.000	12.072 45	12.072 45
11	Dépenses diverses	3.000	3.956 10	3.956 10
		1.617.300	1.617.300 00	1.669.462 65

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section III. — Chambre des députés.			
12	Chambre des députés	500.000	500.000 00	500.000 00
	Section IV. — Conseil d'Etat.			
13	Conseil d'Etat.....	68.000	68.000 00	63.406 30
	Section V. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.			
14	Traitement du secrétaire ; frais de bureau, frais de déplacement et autres	40.000	40.000 00	36.885 00
	Section VI. — Relations extérieures.			
15	Légations.....	50.000	43.157 88	43.056 96
16	Consulats	58.000	64.842 12	64.842 12
17	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	5.500	5.500 00	5.500 00
18	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations, y compris un restant d'exercice antérieur.....	125.000	125.000 00	125.000 00
	Section VII. — Justice.	238.500	238.500 00	238.399 08
19	Traitements, suppléments de traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire ..	2.032.000	2.002.535 14	1.930.516 98
20	Frais de bureau des justices de paix.....	7.500	7.500 00	7.020 53
21	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire ..	23.100	29.848 11	29.727 31
22	Frais d'impressions et fournitures aux bibliothèques des tribunaux et des barreaux, frais d'éclairage, de nettoyage et du service de chauffage	38.000	60.716 75	60.451 26
22bis	Id. — Restant de l'exercice 1924	73	73 00	73 00
23	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police et indemnité du personnel.....	12.000	14.292 00	14.291 52
24	Frais de route et de séjour	4.900	2.608 00	1.072 76
25	Frais de bureau du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement	2.000	2.000 00	2.000 00
26	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	—
27	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	2.000	2.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
28	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger ; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100), et en matière de louage de service des employés privés (loi du 31 octobre 1919) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000 00	241.374 18
29	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes	53.400	53.400 00	51.714 65
30	Huissiers audienciers, traitements des concierges	40.950	40.950 00	33.555 47
31	Huissiers — indemnités (Crédit non limitatif)	30.000	30.000 00	—
32	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif) .	p ^r mém.	—	—
	Section VIII. — Cultes.	2.346.323	2.346.323 00	2.371.797 66
	a) Culte catholique.			
33	Traitements du clergé	3.347.600	3.344.900 00	3.263.267 25
34	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	7.000	7.000 00	7.000 00
35	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire)	125.000	125.000 00	124.993 71
36	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	104.300	104.300 00	102.494 40
37	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire ..	6.000	6.000 00	6.000 00
38	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	1.000	1.000 00	1.000 00
39	Subside pour le culte catholique (y compris 5.000 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) ; indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades..	22.800	25.500 00	25.175 00
	b) Culte protestant.			
40	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg.....	20.564	20.564 00	20.563 20
41	Subside	16.000	16.000 00	16.000 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<i>c) Culte israélite.</i>			
42	Traitement du rabbin.....	20.564	20.564 00	20.563 20
43	Subside	3.000	3.000 00	3.000 00
		<u>3.673.828</u>	<u>3.673.828 00</u>	<u>3.590.056 76</u>
	Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.			
44	Corps de gendarmerie et des volontaires.....	3.990.000	3.985.175 95	3.985.092 85½
45	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie ...	182.000	186.824 05	186.824 05
		<u>4.172.000</u>	<u>4.172.000 00</u>	<u>4.171.916 90½</u>
	Section X. — Chambre des comptes.			
46	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	264.000	245.387 29	224.275 65
47	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de nettoyage et dépenses imprévues..	5.000	23.612 71	23.612 71
		<u>269.000</u>	<u>269.000 00</u>	<u>247.888 36</u>
	Section XI. — Recette générale.			
48	Traitements et indemnités du personnel ; frais de contrôle ; indemnités pour pertes de caisses, services extraordinaires, primes d'assurance contre le vol, remplacement et dépenses imprévues	192.564	191.554 15	187.501 74
49	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, de chauffage, d'éclairage etc.	18.000	18.000 00	18.000 00
50	Frais de bureau	6.000	7.009 85	7.009 85
51	Intérêts,agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	27 30
52	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne (Crédit non limitatif) ...	10.000	10.000 00	31.941 40
53	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	—
		<u>228.564</u>	<u>228.564 00</u>	<u>244.450 29</u>
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.			
54	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision....	2.155.000	2.133.930 03½	2.133.681 10
55	Frais de route et de séjour	100.000	96.489 73	96.239 73
55bis	Id. — Restant de l'exercice 1924	72	72 00	71 20

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
55 ^{ter}	Crédit destiné à permettre la spécialisation des agents du fisc en matière de comptabilité commerciale et industrielle, d'établissement de bilan et en matière d'amortissement	10.000	3.206 55	3.206 55
56	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	85.000	56.110 13	56.110 13
57	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.000	—	—
58	Frais de bureau de l'administration des contributions, des accises et du cadastre, y compris les impressions et les instruments	100.000	112.395 26½	112.395 26½
59	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les impositions communales dues par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	750.000	750.000 00	1.186.389 13
60	Expédition des rôles des contributions directes	20.000	10.179 15	10.179 15
61	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions ; apposition de scellés sur les appareils en repos	7.500	23.729 77	23.722 06
62	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes (Crédit non limitatif)	600.000	600.000 00	1.485.182 52
62 ^{bis}	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	132.102	132.102 00	130.815 94
62 ^{ter}	Restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif).....	3.000.000	3.000.000 00	15.098.993 36
63	Dépenses diverses	1.000	—	—
64	Service de jaugeage officiel ; service des compteurs d'alcool ; — dépenses diverses (sans distinction d'exercice).....	50.000	93.459 37	93.459 37
		<u>7.011.674</u>	<u>7.011.674 00</u>	<u>20430.445 50½</u>
	Section XIII. — Enregistrement et domaines.			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'administration et du garde des domaines ; indemnités des commis auxiliaires ; indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'administration ; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs ; indemnités du commis chargé du service de la bibliothèque à la direction. Indemnités des membres du conseil d'administration et du conseil du contentieux.....	776.000	769.205 70	547.692 63

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
66	Remises et suppléments fixes des receveurs et des conservateurs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262.900	262.900 00	441.784 51
67	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs	45.000	46.630 72	46.630 72
67bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	10.000	10.000 00	—
67ter	Dépenses extraordinaires pour réfection des tables hypothécaires : 2 ^e et dernier crédit	15.000	25.216 00	25.216 00
68	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.300	7.300 00	11.285 97
69	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et des lois du 23 mars 1893, et du 26 septembre 1919, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet (sans distinction d'exercice)	100.000	92.853 12	55.815 02
70	Restitutions (Crédit non limitatif)	5.000	5.000 00	10.849 78
71	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	8.000	10.010 71	10.010 71
72	Frais de vente d'immeubles	1.500	1.583 75	1.583 75
73	Plantations et boisements sur les terrains des fortifications : réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	10.000	10.000 00	10.000 00
74	Remboursements aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés (Crédit non limitatif)	3.000	3.000 00	770 92
75	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles et dépenses de l'atelier	40.000	40.000 00	31.424 22
76	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine (sans distinction d'exercice)	25.000	25.000 00	12.735 38
77	Gratifications aux agents de la force publique du chef de la constatation des contraventions en matière d'affiches (art. 9 de la loi du 7 août 1920)	2.500	2.500 00	100 00
78	Menues dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires	25.000	25.000 00	7.117 25
		<u>1.336.200</u>	<u>1.336.200 00</u>	<u>1.213.016 86</u>

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
Section XIV. — Douanes.				
79	Service de la douane	7.110.000	7.110.000 00	5.489.696 20
79bis	Dépenses du service de la douane à la charge exclusive du Grand-Duché. — Restant de l'exercice 1921.....	3.912	3.912 00	3.911 18
79ter	Primes à l'agriculture des années 1925 et 1926 (art. 13 de la Convention établissant une Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique) (Crédit non limitatif)...	6.000.000	6.000.000 00	3.643.432 21
79 ^a	Id. — Restant des exercices 1922, 1923 et 1924.....	7.957.374	7.957.374 00	7.854.780 21
80	Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	20.000	20.000 00	—
81	Loyers de logements de service, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	50.000	50.000 00	24.598 69
81bis	Installation du service douanier sur les nouvelles fron- tières douanières (loi du 28 mars 1927).....	1.000.000	1.000.000 00	500.000 00
	Section XV. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.	<u>22.141.286</u>	<u>22.141.286 00</u>	<u>17.516.418 49</u>
82	Crédit foncier et Caisse d'épargne	855.678	855.678 00	854.382 08
83	Frais de premier établissement de caisses de crédit agri- cole et professionnel, et frais de contrôle (sans distinc- tion d'exercice)	2.000	2.000 00	999 20
	Section XVI. — Pensions.	<u>857.678</u>	<u>857.678 00</u>	<u>855.381 28</u>
84	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments et augmentations de pensions. (Lois des 28 mars 1899, 23 mai 1904, 1 ^{er} août 1913, 28 mai 1919, 9 août 1921, 28 juillet 1925 et 26 décembre 1925). — Honoraires des médecins atta- chés à la commission des pensions. (Crédit non limi- tatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	11.000.000 00	13.507.818 96
85	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907	12.000	12.000 00	10.617 00
86	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pen- sionnaires nécessiteux.....	75.000	75.000 00	74.094 00
	Section XVII. — Travaux publics. — Administration.	<u>11.087.000</u>	<u>11.087.000 00</u>	<u>13.592.529 96</u>
87	Traitements et frais de bureau du personnel.....	965.000	965.000 00	926.793 50
88	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux com- munaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	50.000	56.937 50	56.937 50
89	Frais de route et de séjour	50.000	74.273 73	74.273 73

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
90	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	910.000	881.517 17	735.571 59
91	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	1.580.000	1.580.000 00	1.397.444 32
92	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris.....	60.000	50.885 60	50.844 90
93	Subside à la mise d'habillement des cantonniers	25.000	26.386 00	26.386 00
94	Frais d'adjudication d'entreprises de travaux publics (sans distinction d'exercice)	10.000	15.000 00	15.000 00
	Section XVIII. — Travaux publics. — Voirie, rivières et ruisseaux.	3.650.000	3.650.000 00	3.283.251 54
95	Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage.....	3.361.000	3.361.000 00	3.334.584 22
95bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les routes de l'Etat	200.000	196.984 80	92.492 20
95ter	Construction de diverses lignes de tramways électriques de la ville de Luxembourg ; solde de la part de l'Etat dans la dépense	151.275	151.275 00	151.273 62
96	Transport des matériaux par auto-camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières et consommation et assurances) .	390.000	487.776 17	487.776 17
97	Goudronnage de la grande voirie	250.000	241.959 78	176.198 47
98	Carrières et cassage mécanique de Merkholtz, y compris le transport à pied d'œuvre des produits	325.000	317.000 00	314.348 62
99	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation pour les gardes-matériel	30.000	30.000 00	24.271 03
100	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités.....	150.000	173.653 66	173.653 64
100bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg (loi du 27 juin 1910).....	200.000	200.000 00	200.000 00
101	Entretien des chemins repris par l'Etat	3.326.000	3.326.000 00	3.273.455 80
101bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les chemins repris par l'Etat	300.000	240.989 10	126.488 67

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
101 ^{ter}	Réparation des dégâts causés par les hautes eaux de l'hiver 1925-1926 à la voirie de l'Etat et ses dépendances, ainsi qu'aux berges et épis de la Sûre et de la Moselle	280.000	181.412 96	124.085 52
102	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie	615.000	615.000 00	468.214 34
103	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843).....	15.000	23.267 50	22.767 50
104	Confection de projets de routes et achat d'instruments, fournitures de bureau, impressions pour le service des travaux publics	20.000	20.000 00	19.244 45
105	Chemins de fer ; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg ; dépenses diverses qui s'y rattachent	149.000	149.000 00	147.183 99
105 ^{bis}	Subventions aux exploitants des chemins de fer à voie étroite en exécution de la loi du 28 décembre 1920 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	1.000.000	1.000.000 00	1.516.451 60
105 ^{ter}	Travaux exécutés sur le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (sans distinction d'exercice)	162.500	162.500 00	—
105 ⁴	Paiement aux agents en retraite du Guillaume-Luxembourg de l'insuffisance des allocations qui leur ont été versées depuis le 1 ^{er} juin 1921 jusqu'au 31 juillet 1925 ..	p ^r mém.	—	—
105 ⁵	Travaux complémentaires à exécuter sur le réseau Guillaume-Luxembourg.....	p ^r mém.	—	—
106	Prix des billets de libre parcours en chemins de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919	19.800	19.800 00	19.532 00
107	Chemins de fer vicinaux ; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives.....	125.000	125.000 00	113.696 00
107 ^{bis}	Dépenses d'exploitation des lignes de chemins de fer cantonaux de Diekirch à Vianden et de Nœrdange à Martelange	345.000	335.754 13	335.743 05
107 ^{ter}	Mise en état des lignes de chemins de fer cantonaux et de leur matériel, y compris la régularisation d'une ordonnance de paiement provisoire de 80.000 fr. émise en 1924 (sans distinction d'exercice)	402.000	411.245 87	411.245 87
108	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses des services du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice)	600.000	645.443 75	645.443 75

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
100	Plantations à établir sur les routes et les chemins repris par l'Etat ; pépinières et élagage d'arbres	40.000	40.000 00	32.201 65
110	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	50.635	50.635 00	45.320 04
111	Dépenses diverses et imprévues.....	1.500	3.042 28	3.042 28
112	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux ; dixièmes retenues en garantie.....	125.000	125.000 00	113.875 70
112bis	Travaux extraordinaires de curage de l'Alzette et de la Pétrusse sur le territoire de la ville de Luxembourg	50.000	50.000 00	33.817 75
112ter	Etudes à faire sur le régime des cours d'eau	20.000	20.000 00	—
112 ^a	Rectification des berges et curages du lit de l'Alzette entre le pont du chemin de fer et le confluent des rivières de la Mamer et de l'Eisch à Mersch ; abaissement du radier du pont-route sur l'Alzette (Laugenbrück)	50.000	50.000 00	50.000 00
		12.753.710	12.753.710 00	12.456.377 93
	Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.			
113	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien.....	150.000	150.000 00	150.000 00
114	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acquisition de meubles ; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie ; taxes d'eau	1.100.000	1.452.304 59	1.452.274 84
114bis	Id. — Crédit resté disponible à l'art. 114 du budget de 1924.....	193.484	76.371 36	48.936 93
114ter	Mise en état et appropriation de l'ancienne maison Col-lart-de Scherff acquise par l'Etat. — Crédit resté dis- ponible à l'art. 114 ^a du budget de 1924	144.140	144.140 00	77.270 07
114 ^a	Frais de construction et d'installation d'un lycée de jeunes filles à Luxembourg (Loi du 17 juin 1914) — Part de l'Etat	p ^r mém.	—	—
114 ^b	Etablissements hospitaliers du Rhain. — Construction et installation d'une nouvelle cuisine	250.000	250.000 00	—
115	Bâtiments affectés au service des justices de paix — répa- rations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance.....	35.000	45.089 64	45.089 64
116	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	4.000	4.000 00	2.861 08

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
117	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations et services publics	1.390.000	1.143.603 17	1.099.188 40
118	Fêtes publiques et illuminations.....	5.000	14.801 08	14.801 08
119	Entretien des monuments historiques	45.000	26.614 16	26.117 15
120	Embellissements dans divers parties du pays	15.000	24.700 00	24.700 00
121	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	10.000 00	2.713 47
122	Dépenses diverses et imprévues.....	1.500	1.500 00	0 62 ¹ / ₂
	Section XX. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	3.343.121	3.343.121 00	2.943.950 28¹/₂
123	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	15.000	15.000 00	15.000 00
124	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie...	30.000	30.000 00	28.061 25
125	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	15.000	15.000 00	15.000 00
	Section XXI — Mines.	60.000	60.000 00	58.061 25
126	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau, y compris un restant de 4.410 fr. de l'exercice 1923	167.000	163.591 25	155.306 81
127	Frais de voyage.....	10.400	13.808 75	13.808 75
128	Cadastre du terrain minier de la zone concessible ; rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues ; opérations géodésiques	2.000	2.000 00	—
	Section XXII. — Fonds communal.	179.400	179.400 00	169.115 56
129	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions des lois des 8 août 1907 et 28 mai 1921...	500.000	500.000 00	500.000 00
130	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, remanié par l'art. 7 de la loi du 28 mai 1921, sauf déduction d'une retenue de 5% à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	2.000.000	2.000.000 00	2.000.000 00
		2.500.000	2.500.000 00	2.500.000 00
	Section XXIII. — Travaux communaux.			
131	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale.....	110.000	110.000 00	110.000 00
132	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch (Lois des 19 mai 1914 et 9 août 1921).....	4.090.506	4.090.506 00	4.090.506 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
132 ^{bis}	Versement à la ville de Luxembourg du chef de l'abolition de l'octroi, en conformité de l'art. 5 de la loi du 26 mars 1920.....	150.000	150.000 00	150.000 00
133	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales	1.800	1.800 00	850 00
133 ^{bis}	Etude et confection de projets de conduites d'eau communales et intercommunales ; surveillance des travaux d'exécution de ces projets ; réparation et acquisition des instruments géodésiques et des articles de bureau nécessaires à l'étude et à la confection de ces projets.....	11.000	13.452 87½	13.452 87½
133 ^{ter}	Subside à la ville de Wiltz pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes (Loi du 29 juin 1925)	2.100.000	2.100.000 00	2.100.000 00
133 ^t	Avance à la ville de Wiltz, pour compte des communes à raccorder à la conduite d'eau intercommunale (Loi du 29 juin 1925) (Crédit non limitatif)	600.000	600.000 00	600.000 00
134	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	200.000	188.995 37½	187.125 00
135	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale	25.500	34.051 75	34.051 75
136	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (crédit non limitatif)	138.110	138.110 00	183.026 74
		<u>7.426.916</u>	<u>7.426.916 00</u>	<u>7.469.012 36½</u>
	Section XXIV. — Dette publique.			
137	Annuités et frais (emprunt de 1894) (sans distinction d'exercice)	482.000	482.000 00	478.184 49
138	Service de l'emprunt de 1916 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 11 août 1916) et frais (sans distinction d'exercice)	1.210.200	1.210.200 00	1.208.161 05
139	Service de l'emprunt de 1919 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 13 août 1919) et frais (sans distinction d'exercice)	4.037.600	4.037.600 00	3.923.489 47
140	Service de l'emprunt 6% de l'Etat p.-d. de 1922 : remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 26 juin 1922) et frais (sans distinction d'exercice).....	5.435.600	5.435.600 00	5.386.520 33
141	Service de l'emprunt de 175 millions de francs émis en vertu de la Convention d'Union économique avec la Belgique ; charge d'intérêts de 2% l'an à supporter par le Grand-Duché.....	3.500.000	3.500.000 00	3.500.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés
142	Constitution, en 50 ans (au taux de 6%) d'un fonds de 175 millions de francs, destiné à rembourser l'avance de pareil montant faite au Grand-Duché en vertu de la Convention établissant une Union économique avec la Belgique	650.000	650.000 00	650.000 00
143	Service des Bons du Trésor : paiement des intérêts et autres frais — (sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000 00	3.082.190 57
144	Service des Bons du Trésor : Amortissement (Crédit non limitatif)	1.500.000	1.500.000 00	—
145	Confection de bons de caisse de l'Etat — frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	536.355 57
146	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	13.037 00
146bis	Moins-value des titres de la Reichsanleihe appartenant à l'Etat	59.800	59.800 00	59.800 00
147	Rente de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	225.702	225.702 00	225.702 00
147bis	Crédit destiné à parfaire l'amortissement régulier de l'emprunt dans l'intérêt des chemins de fer à petite section (Loi du 26 juin 1897)	61.745	61.745 00	60.106 00
148	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898 .	p ^r mém.	—	—
149	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911	482.807	482.807 00	482.806 65
150	10 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch	435 152	435.152 00	435.152 00
151	10 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch	76.350	76.350 00	76.350 00
152	Restant disponible des rentes de concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913	92.899	92.899 00	92.899 00
152bis	Annuité de l'emprunt destiné au paiement prévu à l'art. 105 ⁴	p ^r mém.	—	—
	Section XXV. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	21.815.855	21.815.855 00	20.210.754 13
153	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	stagiaires, frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale ; création d'une bibliothèque aux commissariats et abonnement à des journaux périodiques ; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes ; loyer des bureaux du commissariat de Diekirch ; dépenses imprévues	232.000	234.764 53	234.764 53
154	Frais de route et de séjour des commissaires	9.650	9.650 00	9.650 0
155	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. — Traitements et frais de déplacement des contrôleurs spéciaux attachés à la direction générale de l'intérieur (Loi du 6 avril 1920) ...	77.750	77.750 00	77.743 95
156	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	9.400	6.635 47	6.420 19
157	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux en exécution de la loi du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés communaux (Crédit non limitatif)	450.000	450.000 00	592.658 24
158	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes (art. 25, al. 2 et art. 41) (Crédit non limitatif)	315.000	315.000 00	29.442 19
158bis	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance, aux termes des art. 12 et 16 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	—
158ter	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui, ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à déboursier pour ce rachat (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	387 94
	Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.	1.119.800	1.119.800 00	951.067 04
159	Traitements du personnel ; frais de voyage et de bureau des agents : dépenses imprévues	178.000	178.000 00	171.436 40
160	Supplément de traitement pour ancienneté de service des préposés	7.500	7.500 00	7.150 00
161	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	4.000	4.000 00	3.025 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
162	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat .	15.000	15.000 00	12.128 00
163	Crédit pour établir et entretenir des pépinières forestières .	95.000	95.000 00	77.892 10
164	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat, des communes et des établissements publics, acquisitions et boisements (sans distinction d'exercice)	200.000	196.734 24	--
165	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat	120.000	123.427 46	123.427 46
166	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers ; indemnités et frais de voyage des agents chargés des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière. — Subvention aux préposés stagiaires (art. 22 de l'arrêté g.-d. du 14 novembre 1911)	16.000	15.838 30	11.960 00
167	Subside à la masse d'habillement des agents et préposés forestiers.....	27.500	27.500 00	27.500 00
	Section XXVII. — Service sanitaire.	663.000	663.000 00	434.518 96
168	Collège médical : frais de déplacement ; visite des pharmacies, etc.	24.250	22.853 35	22.853 35
169	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement	30.000	28.600 00	28.600 00
170	Ecole d'accouchement ; — indemnités du personnel ; — entretien des malades et des élèves ; — achat de trousses pour les élèves sortantes ; — cours de récapitulation — frais ; — entretien du jardin ; — dépenses diverses ...	170.000	176.839 22	176.801 52
170bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	27.000	27.000 00	26.661 63
171	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes.....	10.000	6.704 43	5.595 02
172	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies contagieuses.....	600	504 00	469 50
173	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	60.000	60.000 00	59.999 77
174	Fournitures de désinfectants à des indigents ; achat de sérum curatifs et de vaccins	2.000	2.000 00	382 60
175	Subside à l'Union antialcoolique.....	750	750 00	750 00
176	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	124.000	127.747 82	127.747 8

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
177	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection ..	45.000	45.000 00	41.493 91
178	Cours pour gardes-malades ; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses ; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche ; prophylaxie des maladies évitables (maladies vénériennes, cancer) et dépenses diverses.....	7.500	8.698 50	8.698 50
179	Prophylaxie antituberculeuse	122.500	116.580 66	109.944 74
179bis	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office international d'hygiène publique à Paris.....	3.250	3.250 00	—
179ter	Acquisition d'une kinothèque	25.000	25.000 00	10.375 40
180	Menues dépenses	500	822 02	785 37
	Section XXVIII. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-Etat.	652.350	652.350 00	621.159 13
181	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc.....	60.000	62.160 00	62.095 15
181bis	Id. — Vitrage de la Pergola. — Restant de l'exercice 1925.....	10.000	10.000 00	9.764 11
182	Frais d'exploitation	280.000	277.840 00	277.446 53
182bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	28.600	28.600 00	28.597 83
		378.600	378.600 00	377.903 62
	Section XXIX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.			
183	Traitements du personnel du service ; indemnités des surnuméraires, expéditionnaires et stagiaires	4.220.000	4.169.685 75	4.109.946 65
184	Indemnités pour services extraordinaires ; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires	594.000	758.985 16	758.958 16
185	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	131.000	128.838 07	124.133 70
185bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	18.375	18.375 00	18.373 08
186	Traitements et indemnités des facteurs — Frais de remplacement aux jours de repos	4.405.000	4.301.021 98	4.301.021 98
187	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci	270.000	262.041 13	262.041 13

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
187bis	Frais de chauffage des locaux occupés par le service des Postes et des Télégraphes dans le bâtiment de la gare centrale à Luxembourg, pour l'époque du 11 novembre 1918 au 31 mars 1923.....	7.110	7.110 00	7.109 30
188	Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux : transport des dépêches et des colis	295.000	288.655 69	287.455 69
189	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales ; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Differdange et Esch-s.-Alz. et des bureaux ambulants et des relais	296.000	311.621 25	311.621 25
190	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes ..	154.000	154.000 00	154.000 00
191	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions ; appareils télégraphiques et fouritures pour le service des appareils ; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville.....	112.000	136.996 52	136.996 52
191bis	Acquisition d'une automobile pour le transport des envois postaux entre Luxembourg-ville et la gare.....	50.000	50.000 00	34.655 50
192	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	8.000	26.264 35	26.264 35
193	Dépenses diverses et imprévues.....	79.500	106.631 14	106.631 14
194	Gros entretien des réseaux télégraphiques et téléphoniques ; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	1.425.000	1.344.758 96	1.304.579 89
195	Horloges électriques	1.000	1.000 00	407 00
	Section XXX. — Service agricole.	12.065.985	12.065.985 00	14.944.195 34
196	Service agricole — traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel et acquisitions d'instruments, loyer, bibliothèque, etc.	349.400	349.400 00	342.542 14
197	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice.....	2.500	2.500 00	2.500 00
198	Cotisation extraordinaire pour l'institut international de Rome	3.750	3.750 00	3.750 00
	Section XXXI. — Enseignement agricole.	355.650	355.650 00	348.792 14
199	École et station à Ettelbruck	328.465	328.465 00	325.985 03
199bis	Construction d'une nouvelle école agricole	ip' mém.	—	—

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
200	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole....	8.000	8.000 00	7.705 00
201	Subsides pour études agronomiques	7.000	7.000 00	4.600 00
202	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchallerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck, à Luxembourg, à Troisvierges et éventuellement dans d'autres localités du pays.....	15.000	15.000 00	11.517 80
	Section XXXII. — Amélioration des races d'animaux domestiques.	358.465	358.465 00	349.807 83
203	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	100.000	100.901 10	100.900 35
204	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.....	150.000	149.098 90	103.562 90
205	Achat de reproducteurs des races porcine et caprine	25.000	25.000 00	—
206	Élevage du lapin et de la volaille.....	20.000	20.000 00	20.000 00
207	Encouragements aux sociétés d'élevage	20.000	20.000 00	20.000 00
208	Création d'un Stud-Book et d'un Herd-Book	20.000	20.000 00	13.426 35
	Section XXXIII. — Police sanitaire du bétail.	335.000	335.000 00	257.889 60
209	Traitements et indemnités des vétérinaires	120.000	120.000 00	114.769 32
210	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	25.000	25.000 00	16.674 80
211	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	71.975 10
211bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	250	250 00	198 00
212	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail	100.000	100.000 00	100.000 00
213	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière	5.000	5.000 00	5.000 00
214	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.000 00	4.200 00
	Section XXXIV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.	310.250	310.250 00	312.817 22
215	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation, etc.	153.500	147.590 84	82.507 34
216	Travaux d'irrigation et d'assainissement	24.000	29.909 16	28.449 16
		177.500	177.500 00	110.956 50

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXXV. — Associations agricoles et horticoles.			
217	Encouragements aux sociétés locales agricoles.....	20.000	11.762 92	7.780 00
218	Encouragements aux sociétés de laïteries coopératives....	25.000	33.237 08	33.237 08
219	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences et subventions	3.000	3.000 00	3.000 00
220	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	25.000	21.915 42	7.318 00
221	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère — établissement de champs de démonstration	12.000	12.983 00	12.983 00
222	Exécution de la convention phylloxérique internationale — service phytopatologique — inspection d'horticulture	4.200	4.200 00	4.130 05
223	Service météorologique	4.000	6.101 58	6.101 58
224	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles ; conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs, etc.	4.500	4.500 00	4.500 00
	Section XXXVI. — Viticulture.	97.700	97.700 00	79.049 71
225	Station viticole — traitements et indemnités du personnel, frais de bureau et de voyage, bibliothèque.....	60.000	60.000 00	44.020 22
225bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	13.650	13.650 00	8.005 08
226	Station viticole — Frais d'exploitation, établissement de greffage ; culture intensive de cépages américains pour la reconstruction future du vignoble national ; création et entretien de vignes modèles ; acquisition de sarments sélectionnés, etc.	90.000	96.519 75	96.519 75
227	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture	20.000	13.480 25	—
228	Phylloxéra — Exécution de la convention phylloxérique. — Travaux de lutte contre le phylloxéra, y compris un restant d'exercices antérieurs de 851 fr.....	5.000	5.000 00	2.350 45
229	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires.....	19.800	19.800 00	19.604 17
	Section XXXVII. — Prévoyance sociale.	208.450	208.450 00	170.499 67
230	Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1900 et 8 mars 1919, 5 avril 1902 et 20 décembre 1909) et étude des questions sociales	627.980	627.980 00	120.916 35
230bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	87.700	87.700 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
231	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse : consignation à faire en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse (fr. 300.000).....	425.000	425.000 00	—
231bis	Secours extraordinaires et suppléments de rentes aux crédirentiers nécessitant de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et de l'assurance-invalidité, ainsi qu'aux bénéficiaires nécessitant de rentes échues à l'étranger	1.195.000	1.195.000 00	1.102.336 00
231ter	Id. — Restant d'exercices antérieurs	125.800	125.800 00	—
	Section XXXVIII. — Logements.	2.461.480	2.461.480 00	1.223.252 35
232	Service des habitations à bon marché (loi du 29 mai 1906, art. 3).....	143.405	143.405 00	133.972 81
233	Fonds des habitations à bon marché	141.000	141.000 00	141.000 00
234	Création et entretien de jardins ouvriers, etc	12.000	12.000 00	12.000 00
	Section XXXIX. — Mutualités.	296.405	296.405 00	286.972 81
235	Subsides aux sociétés de secours mutuels, y compris les allocations destinées à combler les pertes d'intérêts (coupons) de valeurs dépréciées ; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	85.000	85.000 00	84.800 00
235bis	Subside au profit de la Fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels	2.000	2.000 00	2.000 00
236	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes	5.000	5.000 00	5.000 00
237	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail et frais de réorganisation de ces mutualités..	30.000	30.000 00	29.999 55
238	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affiliées à l'association générale	5.000	5.000 00	5.000 00
239	Création d'un établissement national d'assurance contre la perte du bétail	p ^r mém.	—	—
	Section XL. — Commerce et Industrie.	127.000	127.000 00	126.799 55
240	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	116.000	101.505 35	96.393 77
241	Bourses du travail	91.000	95.274 65	95.274 05
242	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers) et un restant de fr. 750 de l'exercice 1919	35.000	45.385 65	45.385 65
242bis	Participation de l'Etat dans les frais d'organisation de la V ^e foire commerciale	p ^r mém.	—	—

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
242 ^{ter}	Frais de surveillance du commerce par colportage et la délivrance des permis pour l'année 1925.....	1.000	1.000 00	716 00
242 ⁴	Id. — pour l'année 1926	1.000	1.111 20	1.111 20
242 ⁵	Industrie et commerce. — Restant de l'exercice 1916 (Règlement d'une ordonnance provisoire du 6 juillet 1916)	2.162	2.162 00	—
243	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes	3.000	714 15	709 20
244	Développement du tourisme dans le pays	20.000	22.009 00	22.009 00
		269.162	269.162 00	261.598 87
	Section XLI. — Enseignement professionnel.			
245	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités	535.000	543.599 33	543.599 33
246	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	18.800	18.014 61	18.014 61
247	Id. — Frais du service intérieur.....	58.000	64.081 01	64.080 47
248	Id. — Bourses pour les élèves indigents	25.000	21.765 00	21.765 00
249	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	5.000	2.562 84	2.562 84
250	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail, dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	10.110	13.534 20	13.534 20
251	Ecoles professionnelles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour les élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	136.000	126.913 06	126.850 04
251 ^{bis}	Part de l'Etat dans les frais de l'école professionnelle d'Esch-s.-Alz. pendant l'année scolaire 1923—1924....	11.016	11.016 00	11.015 79
252	Cours-conférences organisés par l'Etat avec la collaboration des unions des classes moyennes dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier...	30.000	23.951 40	23.951 40
253	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours, les subsides pour études ménagères à l'étranger, ainsi que les subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière, désireuses de se perfectionner dans la coupe.....	163.000	160.465 22	160.457 22
254	Bibliothèques professionnelles.....	18.000	24.023 33	24.023 05

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1925.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
255	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000	5.000 00	4.926 25
	Section XLII. — Enseignement supérieur et moyen.	4.014.926	4.014.926 00	4.014.780 20
256	Gymnases de Luxembourg, de Diekirch et d'Echternach, et Ecoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités, y compris un restant de l'exercice 1925 de fr. 9.000.....	3.278.000	3.217.301 23	3.214.986 27
257	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen.....	98.360	117.048 77	117.048 77
258	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords intellectuels conclus entre le Luxembourg et la France, resp. la Belgique	7.500	525 00	525 00
259	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques. — Prêts remboursables	40.000	34.400 00	34.400 00
260	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des gym- nases. — Prêts remboursables	25.000	22.275 00	22.275 00
261	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des éta- blissements d'enseignement industriel et commercial. — Prêts remboursables	20.000	20.000 00	20.000 00
262	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs, y compris un restant d'exercices antérieurs (Crédit non limitatif)	100.000	100.000 00	139.935 63
263	Bibliothèque nationale	48.650	48.650 00	48.546 17
264	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (loi du 17 juin 1911) y compris un restant de l'exercice 1925 de fr. 4.000	414.000	471.310 00	471.248 05
265	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes et douées ...	10.000	10.000 00	10.000 00
	Section XLIII. — Enseignement primaire.	4.041.510	4.041.510 00	4.078.934 89
266	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspec- teurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concer- nant l'enseignement primaire.....	274.000	260.910 44	248.772 19
267	Ecoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	258.000	284.254 70	284.253 96
268	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant, y com- pris un restant d'exercices antérieurs de fr. 30.750	143.000	143.000 00	127.511 30
269	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915).....	330.000	330.000 00	326.579 03

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1925.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
270	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires; achat de livres et de matériel d'enseignement	40.000	42.984 00	42.984 00
271	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires supérieures (sans distinction d'exercice)	13.580.000	13.534.694 30	13.015.289 01
272	Primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice)	112.000	113.500 00	113.299 95
273	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12.800	12.800 00	12.500 00
274	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800	12.800 00	12.800 00
275	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	44.000	44.000 00	44.000 00
276	Secours à des membres du personnel enseignant atteints de tuberculose ainsi qu'à d'anciens membres du personnel enseignant, leurs veuves et orphelins; suppléments de pension	25.000	25.000 00	16.794 00
277	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel; subsides et dépenses pour cours aux enfants bègues	39.640	39.640 00	36.601 70
278	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets (art. 45 de la loi du 7 août 1923)	36.400	36.400 00	30.990 95
278bis	Id. — Crédit extraordinaire pour acquisition de mobilier et de matériel scolaire	1.000	1.000 00	—
279	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant	28.900	28.900 00	24.635 57
280	Entretien des élèves du même établissement: habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles (art. 45 de la loi du 7 août 1923)	34.000	42.805 56	42.805 56
281	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	140.000	158.851 00	158.200 95
282	Subside à l'œuvre des colonies scolaires	4.500	4.500 00	4.500 00
283	Subsides aux sociétés dites « Verein für Volks- und Schulhygiene » et « Verein für Haus und Schule »	2.000	2.000 00	2.000 00
284	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	15.000	15.000 00	10.930 80

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
285	Subside à la Société de l'Art à l'école	1.000	1.000 00	1.000 00
286	Bibliothèque pédagogique	15.350	15.350 00	13.420 34
286bis	Refonte des manuels pour les écoles primaires, primaires supérieures et postsecondaires	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section XLIV. — Arts et sciences.	15.150,890	15.150,890 00	14.571.369 34
287	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires. — Subventions, indemnités et frais dans l'intérêt d'auditions et de conférences dans toutes les parties du pays, en vue de cultiver la musique et le chant, tant religieux que profanes	36.000	36.000 00	35.758 35
288	Conservatoire de musique de Luxembourg.....	32.000	32.000 00	32.000 00
289	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	20.000	20.000 00	20.000 00
290	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables.....	50.000	50.000 00	48.350 00
291	Subside à la Section historique de l'Institut	9.000	9.000 00	9.000 00
292	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	3.000	3.000 00	3.000 00
293	Subside à la société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	7.000	7.000 00	7.000 00
294	Rémunération du conservateur du Musée.....	6.500	6.500 00	4.093 32
295	Frais d'entretien des collections du Musée	7.500	7.500 00	7.500 00
296	Musée ; acquisition d'armoires vitrées.....	10.000	10.000 00	10.000 00
297	Subside au « Landwuel », Luxemburger Verein für länd- liche Wohlfahrts- und Heimatpflege.....	5.000	5.000 00	5.000 00
298	Subside à la Société des Sciences médicales.....	1.000	1.000 00	1.000 00
299	Subside à la Société des Naturalistes luxembourgeois....	3.500	3.500 00	3.500 00
300	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte Literatur und Kunst »	3.000	3.000 00	3.000 00
301	Subside à la Société luxembourgeoise d'études linguis- tiques et dialectologiques.....	3.000	3.000 00	3.000 00
302	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	3.800	3.800 00	—

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
303	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	2.750	2.750 00	2.750 00
		203.050	203.050 00	194.951 67
	Section XLV. — Etablissements pénitentiaires.			
	<i>A. Luxembourg.</i>			
304	Commission administrative, jetons de présence et indemnités du secrétaire.....	5.100	4.800 00	4.308 00
305	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'administration de la Commission pénitentiaire internationale (sans distinction d'exercice)	100	100 00	100 00
306	Traitements et indemnités.....	352.000	352.000 00	339.347 35
307	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert).....	314.000	314.000 00	298.740 36
308	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations des bâtiments et du mobilier, service sanitaire, hygiénique et médical, culte, éducation morale et scolaire, menues dépenses de ménage, frais généraux, etc.), enseignement et traitement médical du personnel	465.000	465.033 45	465.033 45
308bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	26.000	26.000 00	25.796 56
309	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, camionnage, etc.)	180.000	180.000 00	177.631 99
309bis	Id. — Restant de l'exercice 1925	22.000	22.000 00	21.269 10
310	Frais de bureau	3.000	3.266 55	3.266 20
	<i>B. Diekirch.</i>			
311	Commission administrative — jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	1.400	1.341 00	924 00
312	Traitements et indemnités.....	33.000	33.000 00	32.406 19
313	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	45.000	45.000 00	39.346 60
314	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.) et traitement médical du personnel	20.000	20.000 00	19.994 50
315	Dépenses relatives au travail des détenus.....	10.000	10.000 00	9.000 00
316	Frais de bureau	100	159 00	159 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<i>C. Prisons cantonales.</i>			
317	Installations, réparations, ameublement, frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000	8.000 00	7.675 35
		1.484.700	1.484.700 00	1.444.998 65
	<i>Section XLVI. -- Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rhain.</i>			
	<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>			
318	Traitements et émoluments fixes	286.500	286.426 40	286.331 84
319	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 3 de la loi du 16 août 1923, indemnités de logement. (Crédit non susceptible de transfert)	375.000	373.399 30	372.169 66
320	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréation, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.), uniforme et traitement médical du personnel; bibliothèque, menues dépenses	987.000	988.508 60	988.023 10
320bis	Frais de premier établissement d'une clinique pour maladies nerveuses à Ettelbruck	50.000	50.000 00	—
320ter	Entretien des pensionnaires etc. — Restant de l'exercice 1924.....	1.000	1.000 00	997 60
	<i>B. Hospice du Rhain.</i>			
321	Traitements	112.500	112.500 00	112.486 59
322	Indemnités fixes, indemnités d'habillement, etc. (Crédit non susceptible de transfert).....	90.400	90.400 00	83.290 74
323	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et plantations, denrées pour le cours de cuisine scolaire etc.), traitement médical du personnel. — Frais résultant d'études aux écoles professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés	778.000	777.145 75	776.709 40
324	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèques scolaires, imprimés, etc.	3.500	4.519 95	4.519 95
		2.683.900	2.683.900 00	2.624.528 88
	<i>Section XLVII. — Bienfaisance publique.</i>			
325	Subsides aux communes pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale	8.000	5.000 00	4.893 35

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
325bis	Produit net des suppléments perçus sur les timbres « Caritas » 1925 à distribuer comme suit : 4.611,45 à la caisse de décès du personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones, et le reste, soit fr. 49.945,55 à la Ligue contre la tuberculose et le cancer, par parts égales	54.557	54.557 00	54.557 00
326	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs ; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermale.....	10.500	10.500 00	10.500 00
327	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus ; secours particuliers, secours urgents et secours de route.....	60.000	63.000 00	62.555 70
328	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif, et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice)	525.000	525.000 00	627.251 58
329	Remboursement des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 34 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif)	70.000	70.000 00	97.214 97
330	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger	10.000	10.000 00	9.969 50
331	Secours aux sans-travail et subsides aux caisses de chômage (crédit non limitatif)	10.000	10.000 00	1.000 00
332	Assistance publique — fourniture d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses	500	500 00	—
		748.557	748.557 00	867.942 10
	Section XLVIII.			
333	Récompenses pour actes de dévouement.....	500	500 00	100 00
	Section XLIX. — Police générale et administrative.			
334	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif)	75.000	75.000 00	67.989 04
335	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 22 décembre 1923). (Crédit non limitatif)	75.000	75.000 00	53.473 91
336	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés.....	7.000	7.929 81	7.929 81

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
337	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000 00	9.061 24
338	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	10.000	10.000 00	1.265 00
338bis	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en conformité de l'art. 11 de la même loi (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif)	32.000	32.000 00	66.695 00
339	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux. — Dépenses diverses	22.000	22.000 00	18.446 20
340	Subside à la Société protectrice des animaux domestiques.	1.000	1.000 00	1.000 00
341	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	15.000	15.000 00	15.000 00
342	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	3.500	3.500 00	2.928 00
343	Cinémas. — Jetons de présence et frais de route et de séjour revenant aux membres et secrétaire de la commission chargée de la surveillance des établissements et représentations cinématographiques et autres frais y relatifs	16.000	15.070 19	8.111 71
	Section L.	259.500	259.500 00	251.899 91
344	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	20.000 00	19.934 55
345	Commissariat de la Banque Internationale	34.272	34.272 00	34.272 00
346	Frais d'acquisition et de répartition d'objets d'alimentation et de première nécessité	p ^r mém.	—	—
347	a) Avances du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—
	b) Avances urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	44.350 00
348	Suppléments pour charge d'enfants prévus par les art. 3 et 4 de la loi du 28 juillet 1925, en faveur des fonction-			

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	naïres et employés de l'Etat, mariés ou veufs — y compris les ministres des cultes protestant et israélite ainsi que les titulaires d'une pension et d'un traitement de disponibilité ou d'attente — (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.550.000	1.550.000 00	2.606.070 71
349	Suppléments de traitement ou d'indemnité à allouer en exécution de la loi du 28 juillet 1925 (Crédit non limitatif).....	2.000.000	2.000.000 00	8.704.151 50
350	Fournitures de matériel de bureau aux administrations et services publics par l'Office central créé à cette fin, y compris les indemnités du personnel	70.000	70.000 00	70.000 00
350bis	Id. — Restant de l'exercice 1923	212	212 00	212 00
351	Avance de crédit pour entreprises communales d'éclairage placées sous séquestre (sans distinction d'exercice)....	25.000	25.000 00	25.000 00
352	Commission pour l'étude de la revision des tarifs et des conditions de contrats communaux de gaz et d'électricité ; mise sous séquestre d'usines défallantes. — Frais occasionnés et indemnités aux membres de la commission (sans distinction d'exercice)	4.000	4.000 00	4.000 00
353	Sans libellé et sans crédit			
		3.753.484	3.753.484 00	11.507.990 76
	Section LI. — Reports d'exercices précédents.			
354	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi..... fr. 10.000			
	b) Report du crédit resté disponible au budget de 1924 :			
	à l'art. 17. — Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la commission permanente d'arbitrage à La Haye. — Restant de l'exercice 1924..... » 6.800			
	à l'art. 81bis. — Nouveau crédit pour la continuation des travaux d'installation du service des douanes sur les nouvelles frontières conformément à la loi du 10 mai 1922 (Loi du 15 juillet 1924)	» 1.000.000		
	à l'art. 99. — Construction et aménagement de bâtiments et hangars, servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation pour les gardes-matériel	» 66.454		

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	à l'art. 102. — Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie » 88.623	5.807.917	5.807.917 00	5.453.367 98
	à l'art. 138. — Service de l'emprunt de 1916 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 11 août 1916) et frais » 390.824			
	à l'art. 139. — Service de l'emprunt de 1919 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 13 août 1919) et frais » 1.134.380			
	à l'art. 140. — Service de l'emprunt 6% de l'Etat grand-ducal de 1922 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 26 juin 1922) et frais » 2.941.973			
	à l'art. 145. — Remboursement resp. retrait de la monnaie de billon (crédit non limitatif) » 99.991			
	à l'art. 233. — Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1900 et 8 mars 1919, 5 avril 1902 et 20 décembre 1909) et étude des questions sociales » 52.419			
	à l'art. 339. — Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 22 décembre 1923). (Crédit non limitatif)..... » 16.453			
	Section LII. — Travaux d'utilité publique.			
355	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	400.000	526.964 12	526.964 12
356	Travaux de revêtement en béton « Rubenit » d'une partie de la chaussée de la voirie de l'Etat à Luxembourg ..	20.800	20.800 00	—
357	Déviations de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises (sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—
358	Mise en état et réfection de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch (sans distinction d'exercice).....	250.000	225.981 79	199.169 97
359	Mise en état des chemins repris par l'Etat	300.000	290.491 00	249.222 37
360	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux	400.000	303.000 00	228.526 27

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
361	Construction d'un chemin de Bettel à Vianden	pr mém.	—	—
362	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	50.000	53.563 09	46.802 96
363	Etablissement de la voie sur le plateau Bourbon, y com- pris les dixièmes retenus en garantie (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907).....	300.000	300.000 00	285.624 69
364	Dépenses occasionnées par l'étude du projet de création par l'Etat d'une centrale électrique (Ueberlandzentrale)	37.800	37.800 00	30.832 25
365	Etablissement de Mondorf-Etat — Reconstruction, amé- nagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, sans distinction d'exercice. (Loi des 12 décembre 1922 et 27 décembre 1924). Crédit non limi- tatif	350.000	350.000 00	2.321.116 75
365bis	Etablissement de Mondorf-Etat. — Reconstruction, amé- nagement, agrandissement des locaux et transforma- tion des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, sans distinction d'exercice. (Loi du 12 décembre 1922). Crédit resté disponible à l'article 369bis du budget de 1924	109.748	109.748 00	—
366	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégra- phique et téléphonique (sans distinction d'exercice) (Loi du 15 juillet 1924)	1.500.000	1.500.000 00	1.440.265 65
367	Acquisition d'un terrain pour la construction d'un hôtel des Postes à Pétange	44.000	44.000 00	40.089 50
368	Agrandissement du couvent américain et du château de Walferdange. (Loi du 30 novembre 1926).....	3.000.000	3.000.000 00	225.677 03
369	Amortissement et intérêts de la somme figurant sous l'art. 368.....	780.000	780.000 00	—
		7.542.348	7.542.348 00	5.594.291 56
	Total général des dépenses	170.584.434	170.584.434 00	181.995.014 41
	Chapitre III. — DÉPENSES POUR ORDRE. (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)			
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique	31.903.000	31.903.000 00	229.852 61
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal.....	1.000.000	1.000.000 00	66.857 36
3	Postes — Remboursements aux Offices étrangers.....	107.850	107.850 00	275.681 35

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1926.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
4	Télégraphes et téléphones — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bon pour réponses payées — frais à avancer par les comptables.....	950.500	950.500 00	2.003.130 52
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367	7.455.367 00	—
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	225.702	225.702 00	256.008 84
7	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898.....	p ^r mém.	—	—
8	Assurance-invalidité et vieillesse. — Fonds spécial (art. 51 de la loi du 6 mai 1911)	300.000	300.000 00	—
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000	10.026.000 00	—
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt.....	482.807	482.807 00	26.000 00
	Total	52.451.226	52.451.226 00	2.857.530 68

EXERCICE 1926.

BALANCE.

A. Recettes et dépenses ordinaires.

I. Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1925 par fr. 41.602.627,69	fr.	239.094.885 26
II. Dépenses effectives	»	181.995.014 41
Excédent de recettes	fr.	57.099.870 85

B. Recettes et dépenses pour ordre.

I. Recettes pour ordre	fr.	4.292.051 27
II. Dépenses pour ordre y compris l'excédent de dépenses pour ordre de l'exercice 1925 par fr. 141.727,88	»	2.999.258 56
Excédent de recettes pour ordre	fr.	1.292.792 71

Luxembourg, le 24 septembre 1929.

Le Directeur général des finances,
P. DUPONG.

**COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS
DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1926.**

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1925.	Excédent de dépense de l'exercice 1925.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1926.	Dépenses faites pendant l'exercice 1926.	Excédent de recette de l'exercice 1926.	Excédent de dépense de l'exercice 1926.
1	Impositions communales	665.969 33	—	22.318.622 70	22.991.043 16	—	6.451 13
2	Fonds des dépenses communales.	895.991 39 ^a	—	907.369 03	732.500 35	1.070.860 07 ^b	—
3	Cautionnements de toute nature .	40.607.588 84	—	2.484.000 00	5.549.500 39	37.542.088 45	—
4	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée..	625.220 00	—	—	6.900 00	618.320 00	—
5	Dettes publiques. — Titres et cou- pons prescrits ou non touchés.	4.979 53	—	—	—	4.979 53	—
6	Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat.....	130.646 85	—	2.049 77	1.491 44	131.205 18	—
7	Biens séquestrés	741 95	—	—	—	741 95	—
8	Consignations et dépôts.....	1.237.968 56	—	627.694 59	300.794 53	1.564.868 62	—
9	Masse des détenus	—	—	124.988 86	124.988 86	—	—
10	Douane. - Timbres adhésifs vendus	24.672 18	—	—	—	24.672 18	—
11	Postes. — Fonds pour mandats..	31.899.469 80	—	1.266.778.201 03	1.264.164.355 45	34.513.315 38	—
12	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services...	—	—	369.624.535 00	369.624.535 00	—	—
13	Postes. — Droits de douane avancés	—	—	184.850 41	184.850 41	—	—
14	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	17.777.705 00	—	1.264.906 25	4.577.430 00	14.465.181 25	—
15	Fonds communal	1.040.838 57	—	255.759 83	54.572 26	1.242.026 14	—
	(Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907.)						
16	Fonds d'amortissement de l'Em- prunt belgo-luxembourgeois....	2.275.000 00	—	4.449.214 53	167.214 53	6.557.000 00	—
17	Fonds d'Amortissement des chemins de fer vicinaux	—	—	111.562 50	5.000 00	106.562 50	—
	Total.....	97.186.792 00 ^a	—	1.669.133.754 50	1.668.485.176 38	97.841.821 25 ^b	6.451 13

1165

Luxembourg, le 24 septembre 1929.

Le Directeur général des finances,
P. DUPONG.

Arrêté du 1^{er} décembre 1930, portant modification des taux de mouture et de mélange du froment resp. des farines de froment fixés par l'arrêté du 8 février 1930.

Le Conseil de Gouvernement,

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 janvier 1930, concernant la mouture obligatoire des blés indigènes ;

Revu l'arrêté du 8 février 1930, pris en exécution de l'arrêté grand-ducal du 31 janvier 1930, concernant la mouture obligatoire des blés indigènes, et notamment l'art. 1^{er} de cet arrêté, portant fixation des taux de mouture et de mélange obligatoires ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Par dérogation aux dispositions des al. 1 et 2 de l'art. 1^{er} de l'arrêté du 8 février 1930, le pourcentage minimum de froment indigène à employer obligatoirement à la fabrication des farines destinées à la panification et aux divers usages alimentaires dans le pays, ainsi que le pourcentage minimum de farine provenant de froment indigène que devront contenir le pain et les farines fabriqués, mis en vente, vendus ou transportés dans le pays et destinés à la consommation indigène, sont fixés à 15%.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1930.

Les Membres du Gouvernement,

J. Bech, N. Dumont, A. Clemang, P. Dupong.

Beschluß vom. 1. Dezember 1930, betr. Abänderung der durch Beschluß vom 8. Februar 1930 festgesetzten Vermahlungs- und Mischungsätze für Weizen und Weizenmehl.

Die Regierung im Conseil,

Nach Einsicht des Großherzoglichen Beschlusses vom 31. Januar 1930, betreffend den Vermahlungs- und Mischungsatz von Inlandsgetreide ;

Nach Wiedereinsicht des Beschlusses vom 8. Februar 1930, in Ausführung des Großherzoglichen Beschlusses vom 31. Januar 1930, betreffend den Vermahlungs- und Mischungsatz von Inlandsgetreide, insbesondere des Art. 1 dieses Beschlusses über die Festsetzung der Vermahlungs- und Mischungsätze ;

Beschließt :

Art. 1. In Abänderung der Bestimmungen der Absätze 1, und 2 des Art. 1 des Beschlusses vom 8. Februar 1930, sind der Mindestprozentatz von Inlandsweizen der pflichtmäßig zur Herstellung von Mehl, das zur Brotbereitung und sonstigen Ernährungszwecken im Inland bestimmt ist, verwandt werden muß, sowie der Mindestprozentatz von aus Inlandsweizen hergestelltem Mehl, welches das zum Inlandsverbrauch hergestellte, zum Verkauf gestellte, verkaufte und transportierte Brot und Mehl enthalten müssen, auf 15% festgesetzt.

Art. 2. Dieser Beschluß wird im „Mémorial“ veröffentlicht.

Luxemburg, den 1. Dezember 1930.

Die Mitglieder der Regierung :

J. Bech, N. Dumont, A. Clemang, P. Dupong.

Arrêté ministériel du 2 décembre 1930, portant nouvelle fixation des indemnités des membres du jury d'examen pour les accouchements.

Le Directeur général du service sanitaire,

Vu l'art. 6 de l'arrêté grand-ducal du 4 février 1899, réglant l'exercice de la profession de sage-femme dans le Grand-Duché ;

Revu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1899, fixant les indemnités des membres du jury d'examen pour les accouchements ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'indemnité revenant aux membres du jury d'examen pour les accouchements en vertu de l'art. 1^{er}, al. 1^{er}, est fixée à 75 francs.

1167

Art. 2. La disposition qui précède est applicable au jury d'examen institué par arrêté grand-ducal du 5 février 1930.

Luxembourg, le 2 décembre 1930.

Le Directeur général du service sanitaire,
Norb. Dumont.

Arrêté du 4 décembre 1930, concernant le droit supplémentaire de douane sur les sucres et certains produits renfermant du sucre.

Le Directeur général des finances,

Vu l'art. 4 de la Convention du 25 juillet 1921, établissant une union économique entre le Grand-Duché et la Belgique ;

Vu l'arrêté royal belge du 2 décembre 1930, établissant un droit supplémentaire de douane sur les sucres et certains produits renfermant du sucre ;

Après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrête :

Article unique. — L'arrêté royal belge précité du 2 décembre 1930 sera publié au *Mémorial* pour être exécuté et observé dans le Grand-Duché à partir de la mise en vigueur en Belgique.

Luxembourg, le 4 décembre 1930.

Le Directeur général des finances,
P. Dupong.

Arrêté royal établissant un droit supplémentaire de douane sur les sucres et certains produits renfermant du sucre.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT,

Considérant qu'en corrélation avec la baisse considérable des cours du sucre sur le marché international, les prix sur le marché intérieur accusent un fléchissement tel que le sort, tant des fabriques de sucres que de la culture des betteraves s'en trouve gravement compromis ;

Considérant que, pour atténuer les rigueurs de la crise, des mesures doivent être appliquées d'urgence, étant par ailleurs entendu que ces mesures, prises à titre exceptionnel, n'auront qu'une durée temporaire en rapport avec les nécessités impérieuses qui les commandent ;

Vu l'article 2 de la loi du 10 juin 1920, conçu comme il suit :

« Quand, pour des raisons pressantes d'ordre économique, des changements doivent être apportés d'urgence au tarif des douanes, le gouvernement est autorisé à prescrire l'application anticipée de nouveaux droits, sous la condition de déposer aux Chambres, immédiatement si elles sont réunies, sinon dans leur plus prochaine session, un projet de loi qui ratifie la mesure.

« Si le projet n'est pas adopté, les droits perçus ou, le cas échéant, l'excédent de ces droits par rapport à ceux qui ressortent de l'ancien tarif seront restitués dans la forme à déterminer par le Ministre des Finances ;

Sur la proposition de Nos Ministres réunis en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est établi sur les sucres importés de l'étranger un droit supplémentaire de douane dont le taux est indiqué au tableau suivant :

Numéro du tarif des douanes	MARCHANDISES.	Base.	Quotité.
		Kil.	Fr. C.
235	Sucres de canne et de betterave :		
	a) Jus	100	20 »
	b) Sucres bruts :		
	1. De betterave	100	20 »
	2. De canne	100	20 »
	c) Sucres raffinés :		
	1. Poudres blanches de fabrique ou cristallisés	100	20 »
	2. En pains, en morceaux et en poudre	100	20 »
	3. Candis	100	20 »
	4. Vergeoises, cassonades ou bâtardes	100	20 »

Art. 2. En corrélation avec les dispositions de l'article 1^{er}, il est établi sur les produits ci-après renfermant du sucre, importés de l'étranger, un droit supplémentaire de douane dont le taux est indiqué au tableau suivant :

Numéro du tarif des douanes	MARCHANDISES.	Base.	Quotité.
		Kil.	Fr. C.
Ex 236	Autres sucres (que les sucres de canne et de betterave) :		
	c) Sucre interverti	100	20 »
	d) Non dénommés	100	20 »
Ex 238	Sirops de toute espèce :		
	b) Non dénommés	100	20 »
239	Sirops et sucres caramélisés	100	20 »
240	Miel artificiel	100	20 »
Ex 227	Confitures, gelées, marmelades, pâtes et jus concentrés de fruits :		
	a) En récipients d'un poids supérieur à 3 kilogr. :	—	
	1. Marmelade de prunes dite : « pekmez », simplement cuite, non additionnée de sucre	»	»
	2. Autres	100	20 »
	b) En récipients d'un poids de 3 kilogrammes ou moins	100	20 »

Art. 3. Le bénéfice de la valorisation des sucres, résultant de l'instauration du droit supplémentaire créé par l'article 1^{er} sera bonifié par les fabricants de sucre au profit des producteurs de betteraves indigènes.

Le Ministre des Finances est autorisé à fixer toutes conditions auxquelles les fabricants sont tenus de se conformer.

Art. 4. A défaut de satisfaire aux obligations qui découlent, tant de l'article 3 que des mesures prises en vertu de cet article, les fabricants défaillants pourront, en vertu d'une décision du Ministre des Finances,

être astreints au paiement du droit d'accise de 40 francs les 100 kilogrammes sur les sucres sortant de leurs usines pour la consommation.

Art. 5. Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel entrera en vigueur le 3 décembre 1930 et cessera ses effets au 31 août 1931.

Donné à Bruxelles, le 2 décembre 1930.

Avis. — Gouvernement. — Deux places de commis étant vacantes dans les bureaux du Gouvernement, un concours, qui ne vaudra que pour ces deux places, aura lieu vers la mi-janvier 1931 pour l'admission au stage de commis. Ne sont admis à ce concours que les candidats porteurs du diplôme de maturité ou de capacité d'un établissement d'enseignement moyen du pays. Les candidats adresseront leur demande ainsi que les pièces prescrites par l'art. 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 13 avril 1917 (*Mémorial* 1917 n° 32, p. 453) au Gouvernement, Division des Affaires étrangères. Les demandes d'admission au concours devront être présentées pour le premier janvier 1931, au plus tard. Les demandes d'emploi déjà présentées ne sont pas considérées comme demandes d'admission au concours ; elles devront être renouvelées, le cas échéant, avec production des pièces requises, pour autant que celles-ci n'étaient pas jointes à une demande antérieure.

Le concours portera sur les matières ci-après : rédaction dans les langues française et allemande ; traduction d'un texte français et d'un texte allemand ; notions élémentaires sur le droit public et administratif du Grand-Duché de Luxembourg, d'après le manuel en usage dans les établissements d'enseignement moyen. — Luxembourg, le 3 décembre 1930.

Avis. — Emprunts communaux. — Commune de Bourscheid. — Toutes les obligations encore en circulation de l'emprunt de 7000 fr. (3 ½ % de 1898) de la section de Lipperscheid ont été appelées au remboursement à la date du 1^{er} septembre 1929 — 4 décembre 1930.

Emprunts communaux. — Tirage d'obligations. Ville d'Esch-s.-Alzette.

Emprunt de 6.000.000 fr. de 1927. Date de l'échéance : 1^{er} décembre 1930.

Numéros sortis au tirage (titres de 1000 fr.) :

36, 45, 49, 78, 97, 99, 275, 276, 325, 332, 349, 376, 401, 411, 417, 457, 466, 469, 473, 489, 516, 568, 572, 584, 607, 640, 650, 714, 737, 747, 797, 821, 878, 963, 981, 1046, 1157, 1170, 1318, 1320, 1430, 1520, 1533, 1562, 1566, 1659, 1664, 1725, 1729, 1810, 1920, 2007, 2083, 2191, 2260, 2373, 2428, 2435, 2457, 2460, 2530, 2557, 2606, 2638, 2653, 2783, 2871, 2889, 2899, 2996, 3113, 3266, 3369, 3444, 3454, 3478, 3509, 3673, 3737, 3877, 3903, 3937, 4011, 4022, 4039, 4095, 4103, 4118, 4216, 4427, 4486, 4534, 4635, 4662, 4744, 4768, 4785, 4837, 4878, 4894, 4952, 4998, 5050, 5173, 5245, 5293, 5306, 5418, 5443, 5448, 5516, 5520, 5755, 5848, 5876, 5883.

Le service de l'emprunt se fait aux guichets de la Banque Générale du Luxembourg. — 4 décembre 1930.

Avis. — Traités de conciliation. — Le Traité de conciliation et d'arbitrage, signé le 29 octobre 1928 entre le Grand-Duché et la Pologne (*Mémorial* 1930 p. 877 ss.), a été ratifié et les instruments de ratification ont été échangés à Luxembourg, le 3 décembre 1930. — 4 décembre 1930.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 9 octobre 1930, le conseil communal de Lintgen a modifié le règlement sur la conduite d'eau municipale. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée. — 27 novembre 1930.

1170

Agents d'assurances agréés pendant le mois de novembre 1930.

N° d'ordre	Nom et adresse	Agents	Cles d'assurances	Date
1	Bossler J.P., garçon-cultivateur à Reckange s/M.,	Agent	Compagnies belges d'assurances générales (incendie et vie).	11
2	Strainchamps Fr. employé à Arsdorf.	»	La Luxembourgeoise.	11
3	Collin Rob., représentant à Luxembourg.	»	Magdeburger Feuer-Vers.-Ges.	14
4	Kass Al., menuisier à Medernach.	»	La Luxembourgeoise.	17
5	Huss P., comptable à Medernach.	»	Compagnie des « Propriétaires Réunis » (incendie) à Bruxelles.	20
			Compagnie d'assurances générales (vie).	20
6	Winkin J.B., représentant à Wiltz.	»	La Luxembourgeoise.	22
7	Kinnen Nic., à Differdange.	»	Société Générale d'Assurance et de Crédit foncier.	22
8	Roth H., concierge à Diekirch.	»	Compagnies belges d'Assurances Générales à Bruxelles.	24
9	Wagner Ph., pensionné des chemins de fer Prince Henri à Schiffange.	»	Le Foyer, Luxembourg.	24
10	Theisen G., employé à Differdange.	»	La Paternelle (incendie et vie). Société suisse contre les accidents à Winterthur.	27
11	Hengen Fr., cafetier à Wasserbillig.	»	La Nationale Luxembourgeoise.	27
12	Ludwig Th., comptable à Bettenbourg.	»	Le Phénix Belge à Anvers.	29

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1930.

Avis. — Timbre. — Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement à Luxembourg a. c., le 10 novembre 1930, vol. 75, art. 580, que la holding compagnie : Société de Gestion et de Placement S. A., établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 1500 actions de 1.000 francs chacune, numérotées de 1 à 1500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 11 novembre 1930, vol. 75, art. 592, que la Société Financière pour Textiles Artificiels « Fintea », établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 500 actions, dites série B, de 5.000 francs chacune, numérotées de 501 à 1000, ainsi que de 170 obligations 4% de 25.000 francs chacune, numérotées de 1 à 170.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 13 novembre 1930, vol. 75, art. 635, que la Société Holding « Spiral Spindle Holding Cy », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 8000 actions de cinq livres sterling chacune, numérotées de 1 à 8000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 14 novembre 1930, vol. 75, art. 647, que la société anonyme Erica-Holding, établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 10.000 actions de 1.000 francs chacune, portant les n°s 1 à 10.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 14 novembre 1930, vol. 75, art. 648, que la société anonyme « Figepar », société financière de gérance et de participations, avec siège à Luxembourg a acquitté les droits de timbre à raison de 50 actions de 500 francs chacune, numérotées de 1 à 50.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 14 novembre 1930, vol. 75, art. 649, que la société anonyme « Société Oxythermique » avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 360 actions de 1.000 francs chacune, numérotées de 1 à 360.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 17 novembre 1930, vol. 75, art. 708, que la Société Financière d'Entreprises et d'Exploitations, société anonyme, avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 800 actions de 5.000 francs chacune, portant les n^{os} 201 à 1000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 28 novembre 1930, vol. 75, art. 1236, que la société « Holding luxembourgeoise des Pétroles », avec siège social à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 1.000 actions de 1.000 francs chacune, portant les n^{os} 1 à 1.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 28 novembre 1930, vol. 75, art. 1237, que la société holding « Gorona Holding », avec siège social à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 500 actions de 1.000 francs chacune, numérotées de 1 à 500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 1^{er} décembre 1930, vol. 75, art. 1265, que la société holding « Société continentale des Pétroles », établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 1.000 actions de 1.000 francs chacune, portant les n^{os} 1 à 1.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 1^{er} décembre 1930, vol. 75, art. 1266, que la société holding « Nearga », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 200 actions de 1.000 francs chacune, numérotées de 1 à 200.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 1^{er} décembre 1930, vol. 75, art. 1267, que la Société holding de placements hypothécaires et d'épargne, établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 500 actions de 1.000 francs chacune, portant les n^{os} 1 à 500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 2 décembre 1930, vol. 75, art. 1274, que la société anonyme « Parfumguer », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 3.000 actions de 1.000 francs français chacune, numérotées de 1 à 3.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement à Mersch, le 17 novembre 1930, vol. 1, art. 741, que la société anonyme « Elevage de Luxembourg », premier élevage luxembourgeois d'animaux à fourrure, avec siège à Mersch, a acquitté les droits de timbre à raison de 110 actions de 1.000 Reichsmark, chacune, portant les n^{os} 1 à 110.

Les présentes publications sont destinées à satisfaire aux prescriptions de l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1872. — 3 décembre 1930.

Avis. — Postes et Télégraphes. — Par arrêté grand-ducal du 27 novembre 1930, M. Bernard Heinen, percepteur des postes à Larochette, a été nommé percepteur des postes à Mondorf-les-Bains. — 28 novembre 1930.

Avis. — Règlements communaux. — En séance du 31 octobre 1930, le conseil communal d'Esch-s.-Sûre a modifié le règlement sur les jeux et amusements publics. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée.

— En séance du 29 septembre 1929, le conseil communal de Strassen a modifié le règlement sur le cimetière de cette localité. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée.

— En séance du 29 septembre, le conseil communal de Strassen a modifié le règlement sur la conduite d'eau. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée.

— En séance du 14 juillet 1930, le conseil communal de Sanem a modifié le règlement sur le cimetière d'Ehlerange. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée. — 1^{er} décembre 1930.

Caisse d'épargne. — Déclaration de perte de livret. — A la date du 28 novembre 1930, le livret n° 1880 a été déclaré perdu.

Le porteur du dit livret est invité à le présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir ses droits.

Faute par le porteur de ce faire dans le dit délai, le livret en question sera déclaré annulé et remplacé par un nouveau. — 3 décembre 1930.

Avis. — Associations syndicales. — Conformément à l'article 2 de la loi du 27 mars 1900, l'association de battage « Genossenschaftsdrescherei von Schwebsingen » a déposé au secrétariat communal de Wellenstein l'un des doubles de l'acte d'association, sous seing privé dûment enregistré ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 3 décembre 1930.

— Conformément à l'art. 6 de la loi du 27 mars 1900, la société agricole « Kleingartenbau-Genossenschaft Reckingen bei Mersch » a déposé au secrétariat communal de Mersch l'un des doubles enregistrés d'un changement apporté à l'art. 2 de ses statuts. — 3 décembre 1930.
